

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUIZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUIZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 H 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 H 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 H 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 H 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 H 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 H 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 H 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 H 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 H 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 H 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 H 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 H 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 H 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

**Association des Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine
Projet Atelier de Quartier à Lormont
Participation financière de la Cub - Exercice 2014
Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Objectif du rapport

L'association des Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine sollicite une aide financière de la Cub pour la réalisation du projet « Atelier de Quartier » à Lormont, projet consistant en la réalisation d'actions d'auto-réhabilitation accompagnée de logements sur le territoire lormontais. D'une durée de 3 ans (2014 à 2016) cet accompagnement technique va concerner au final près de 45 ménages soit une réhabilitation de 15 foyers par an.

Pour 2014, le montant de la participation communautaire sollicitée s'élève à 10 000 € et sera versé conformément aux dispositions du Règlement d'Intervention Habitat et Politique de la Ville (RIHPV) de la Cub concernant les actions menées au titre des projets associatifs.

Aujourd'hui, il s'agit :

- d'autoriser la signature de la convention partenariale à signer avec les autres partenaires du dispositif,
- d'autoriser la signature de la convention spécifique relative aux conditions d'octroi de versement de la subvention de la Cub à l'association précitée.

1) Présentation de l'activité de l'Association des Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine

Le réseau national des Compagnons Bâisseurs est un mouvement associatif d'éducation populaire qui intervient depuis plus de 50 ans pour :

- l'amélioration de l'habitat au travers de chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée (ARA) et d'auto-construction accompagnée destinés à aider des habitants en difficulté dans la résolution de leurs problèmes de logement, qu'ils soient locataires ou propriétaires.
- l'insertion économique dans le secteur du bâtiment par des chantiers d'insertion et des chantiers formation, supports à l'apprentissage technique, destinés à lever les freins à l'emploi de personnes en grandes difficultés.
- l'accueil et l'accompagnement de bénévoles et de jeunes volontaires, à l'origine du mouvement des Compagnons Bâisseurs.

L'association régionale des Compagnons bâtisseurs, a été créée en septembre 2005, et compte aujourd'hui, près de 76 adhérents bénévoles et 17 salariés

2) Présentation du Projet partenarial « Atelier de quartier » à Lormont et signature d'une convention partenariale

Les difficultés socio-économiques de ses habitants ont conduit la ville de Lormont à s'engager depuis de nombreuses années dans les dispositifs « politique de la ville » d'envergure liés à l'habitat et au logement. La ville de Lormont est couverte par deux dispositifs : un CUCS (Contrat Urbain de Cohésion Sociale) et deux conventions ANRU depuis 2005, sur deux quartiers : Génicart et Carriet.

Dans ce contexte, la Ville de Lormont a souhaité s'investir dans une action complémentaire d'Auto-Réhabilitation avec les Compagnons Bâisseurs missionnés par le CCAS pour piloter le projet d'Atelier de quartier de Lormont avec l'ensemble des partenaires concernés : Bailleurs sociaux Aquitanis, Domofrance, le Conseil Régional d'Aquitaine, le Conseil Général de la Gironde etc...

a) Les actions d'auto-réhabilitation ,supports d'insertion sociale pour le logement visent à :

- améliorer le confort des habitations,
- maintenir les ménages dans leur logement,
- remobiliser les ménages dans l'entretien de leur espace de vie et dans leur quartier,
- favoriser la re-socialisation des ménages et renforcer les actions d'insertion sociale.

Ainsi, elles apportent une alternative pertinente aux difficiles problématiques d'accès au logement.

b) les ménages « ciblés » : ménages à faibles revenus, bénéficiaires de minima sociaux (RSA, ASS) mais également des travailleurs et retraités pauvres (sous réserve qu'ils puissent participer concrètement dans la mesure de leurs capacités aux chantiers). Ce public très divers devra être orienté par les travailleurs sociaux du territoire (CCAS, MDSI, FSL, CMP,...), par les bailleurs sociaux, ainsi que par des acteurs associatifs locaux ou par ceux de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) engagée par la ville.

c) les travaux éligibles : ils sont de deux types : les travaux d'amélioration du confort comme les peintures ou parquets et les travaux d'aménagement comme la réalisation d'étagères ou de placards.

Les Actions d'Auto-réhabilitation Accompagnée (ARA) sont réalisées suivant une méthodologie rigoureuse dont les étapes essentielles sont les suivantes :

1. Choix des ménages : ils devront être orientés par les travailleurs sociaux du territoire (CCAS, MDSI, FSL, CMP,...), par les bailleurs sociaux, par des acteurs associatifs locaux ou par ceux de l'OPAH.
2. Visite et diagnostic des travaux du logement
3. Validation de l'entrée du ménage par le Comité Technique de suivi
4. Chantier : élaboration du projet technique, organisation des travaux avec constitution de l'équipe
5. Réalisation du chantier jusqu'à son achèvement.

Ce suivi des étapes des ARA est complété par des animations collectives sur les thèmes du logement ou du cadre de vie. Des ateliers techniques d'apprentissage et un prêt d'outils gérés par la Régie de Quartier sont à la disposition des ménages.

C'est un projet partenarial : la signature d'une convention cadre :

Le projet « Atelier de Quartier » est le résultat d'une démarche partenariale dont l'engagement est matérialisé par la signature de la convention partenariale ci-jointe en annexe 1.

Les partenaires sont :

- Ville de Lormont
- Communauté Urbaine de Bordeaux
- Conseil Général de Gironde
- Caisse d'Allocations Familiales de Gironde
- Conseil Régional d'Aquitaine
- Gironde Habitat
- Domofrance
- Aquitanis
- Fonds de Solidarité Logement
- EDF
- Lyonnaise des eaux
- Régie de Quartier de Génivert
- Compagnons Bâisseurs Aquitaine

Chaque partenaire apporte son soutien au projet en fonction de ses moyens et compétences : aide financière, locaux,

3) Proposition de financement spécifique : versement d'une subvention à l'Association des Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine

Aujourd'hui, dans un contexte socio-économique difficile, l'association des Compagnons Bâisseurs d'Aquitaine sollicite un engagement annuel de la Cub à hauteur de 10% soit 10 000 euros pour 2014 pour financer le projet « Atelier de quartier » qui va se dérouler sur 3 ans de 2014 à 2016.

Le budget prévisionnel de l'action pour 2014 est présenté en annexe 3, il s'élève à près de 100 000 euros.

Pour mémoire, la Cub a déjà assuré un soutien financier à des actions menées par cette association : en 2010, une participation financière était ainsi assurée pour 2 projets d'auto-réhabilitation accompagnée de logements sur la commune de Bordeaux : Quartier Chartrons / Grand Parc et Quartier Saint-jean Belcier. Deux subventions de 6 000 euros sur 3 ans ont été attribuées aux Compagnons Bâisseurs par délibération n°2010-62 du 19 février 2010, au titre de la **fiche n°20 du RIHPV**.

Après un examen de la demande de subvention au regard du RIHPV, il s'avère aujourd'hui justifié d'envisager que la Cub apporte un soutien financier au projet « Atelier de quartier Ville de Lormont ». En effet, les actions proposées dans le cadre de cet « Atelier de quartier » s'inscrivent dans la logique des objectifs du PLH et des actions menées dans le cadre de la Politique de la Ville. Au regard des actions déclinées dans le RIHPV, la Cub peut attribuer une aide financière aux Compagnons Bâisseurs au titre de sa :

- participation aux actions de projets associatifs dans le cadre de la politique de la ville (fiche action n°18 ;
- participation au financement de projets associatifs innovants dans le cadre du PLH (fiche action n°20).

La fiche action n°18 : Aide aux actions de projets associatifs dans le cadre de la Politique de la Ville

Les difficultés socio-économiques de ses habitants ont amené Lormont à s'engager depuis de nombreuses années dans les dispositifs « Politique de la Ville ». La ville de Lormont est concernée depuis 2005 par deux projets de rénovation urbaine qui ont fortement impacté le renouvellement socio urbain des quartiers. La ville fait également l'objet d'un CUCS depuis 2006.

Dans ce cadre la Cub peut aider les associations porteuses de projets participant à cette dynamique de renouvellement urbain et d'insertion déjà alimentées par des aides financières de l'Etat.

Les ARA des Compagnons Bâisseurs renforcent les actions Politique de la Ville menées sur le territoire de Lormont et les Compagnons Bâisseurs bénéficient de subventions de fonctionnement de la part de l'Etat pour mener à bien leurs actions en faveur du logement chaque année.

Le taux de participation de la Cub dans le cadre de ce type d'aide permet à la Cub de verser une subvention de 7000 euros chaque année pour ce projet.

La fiche action n°20 : Aide au financement de projets associatifs innovants dans le cadre du PLH

Le projet d'Atelier de Quartier- Ville de Lormont s'inscrit dans les objectifs du PLH en participant à la réhabilitation des logements des parcs publics et privés, et ceci de façon particulière et innovante.

De plus, la problématique du logement en tant que support d'insertion pour certaines familles est en lien direct avec le travail de suivi animation du PIG mené auprès des propriétaires occupants et bailleurs. Le projet complète par ailleurs l'action menée par la ville en matière d'habitat et dont l'OPAH est une illustration.

Au titre de cette fiche action, l'aide financière de la Cub sera d'un montant de 6 000 euros pour la participation au projet décliné sur 3 ans comme suit :

- 3 000 euros pour 2014
- 2 000 euros pour 2015
- 1 000 euros pour 2016.

Au titre de ces deux types d'aides, la Cub peut autoriser le versement d'une participation de 10 000 € aux Compagnons Bâisseurs pour l'année 2014 pour la réalisation du projet de l'Atelier de Quartier de Lormont. Pour 2015 et 2016, dans l'hypothèse où le RIHPV de la Cub n'aurait pas évolué et sous réserve du vote du Conseil communautaire, les subventions allouées pourraient s'élever à 9 000 euros en 2015 et 8 000 euros pour 2016.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

- VU** le Code des Collectivités Territoriales,
- VU** la délibération communautaire n° 2001-1186 du 14/12/2001 approuvant le PLH,
- VU** la délibération communautaire n° 2003-0133 du 28/02/2003 adoptant l'avenant PLH,
- VU** la délibération communautaire n° 2007-0545 du 13/07/2007 approuvant la modification du PLH,
- VU** la délibération n°2010-62 du 19 février 2010, attribuant une aide financière au Compagnons bâtisseurs pour des actions d'auto-réhabilitation sur Bordeaux,
- VU** les Fiches 18 et 20 du Règlement d'Intervention Habitat et Politique de la Ville de la Cub.

ENTENDU le rapport de présentation

Considérant que le projet « Atelier de Quartier » de Lormont mené par les Compagnons Bâisseurs contribue à atteindre les objectifs du PLH et de la Politique de la Ville et fait partie des actions à encourager au titre des projets associatifs sur lesquels la Cub s'est prononcée favorablement.

DECIDE

Article 1 :

Monsieur le président est autorisé à signer la convention Partenariale « Atelier de quartier » - Ville de Lormont – 2014/2016 » (annexe 1 ci-jointe) liant la Cub aux autres partenaires : ville de Lormont, CAF, bailleurs sociaux, Conseil Général, Conseil Régional... ;

Article 2 :

L'attribution d'une subvention spécifique aux Compagnons Bâisseurs d'un montant de 7 000 euros est autorisée au titre de la fiche action n°20 : participation au financement de projets associatifs innovants dans le cadre du PLH du RIHPV de la Cub et correspondant à la participation financière de la CUB pour l'année 2014 au projet Atelier de Quartier – Ville de Lormont ;

Article 3 :

L'attribution d'une subvention aux Compagnons Bâisseurs de 3 000 euros est autorisée au titre de la fiche action n°18 : participation aux actions de projets associatifs dans le cadre de la politique de la ville du RIHPV de la Cub et correspondant à la participation financière de la Cub pour l'année 2014 au projet Atelier de Quartier – Ville de Lormont ;

Article 4 :

Les dépenses correspondantes seront imputées au compte 6574 – chapitre 65 – fonction 72 – CDR UE00 du budget de l'exercice 2014 – opération 05P006O016 ;

Article 5 :

Monsieur le président est autorisé à signer la convention financière portant versement des 2 subventions (annexe n°2 ci-jointe) ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette convention.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
la Vice-Présidente,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
27 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 27 FÉVRIER 2014

Mme. VÉRONIQUE FAYET